



LYCEE EDGARD PISANI de TULLE - NAVES

**Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole
Edgard PISANI** Cézarin - 19460 Naves
Tél. 05 55 26 64 56 - Fax : 05 55 26 50 91
Mél. : legta.tulle-naves@educagri.fr
Site : <https://lycee-agricole-tulle.fr>

Annexe n°2 : Composition de la commission éducative

«Article R811-83-2 du CR - Préalablement à l'engagement de la procédure disciplinaire, le directeur du lycée ou le directeur de centre mentionné à l'article R. 811-30 recherche, avec les équipes éducatives et, s'il le juge utile, avec la commission éducative prévue à l'article R. 811-83-5, toute mesure utile de nature éducative, sauf dans les cas prévus aux III et IV de l'article R. 811-83-9».

Art. R. 811-83-5 du CR – Il est institué une commission éducative dans chaque établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Président : le directeur d'établissement ou son représentant

- Personnels de l'établissement, dont au moins un personnel chargé de mission d'enseignement et d'éducation ou de formation
- Au moins un représentant des parents d'élèves
- Éventuellement, toute personne susceptible d'apporter des éléments permettant de mieux appréhender la situation de l'élève concerné

Chacun de ses membres est soumis à l'obligation du secret en ce qui concerne tous les faits et documents dont ils ont connaissance au cours de la réunion de la commission éducative.